Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 053-215302191-20261112-2026_93D-DE

DEPARTEMENT de la MAYENNE
COMMUNE de ST-GEORGES-BUTTAVENT

N° 2026-93

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE de CONVOCATION : 03/11/2026

L'an deux mil vingt-six le 12 novembre à 20 h 00 le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Gérard BRODIN du conseil municipal.

NOMBRE de CONSEILLERS : 15

Étaient présents : Sylvia DENIS, Maxime BOURDAIS, Jocelyne CHEMIN, Laurent MEIGRET, Nicole BOURGOUIN, Gérard BRODIN, Alain MANCEAU, Luc GARNIER, Thibault GENEST, Christelle CERISIER, Justine GOUET, Stéphane BOUVIER

EN EXERCICE : 15

étaient absent(es) excusé(es) : Valérie FOUBERT, Daniel FORTIN, Pauline VERON

PRESENTS : 12

Secrétaire de séance : Mme Sylvia DENIS

2026-93 TARIFS LOCATION DES SALLES COMMUNALES 2027

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **DECIDE, à la majorité, de fixer comme le tableau ci-après, le tarif de location des salles communales pour l'année 2027.**

	ESPACE DE GUINEFOLLE							
	Salle de Réunion (PSG)		Salle de Sports (SSG)		Nouvelle salle (NSG)		Salle La Chapelle-Au-Grain	
TARIF GENERAL €	Commune	Hors Commune	Commune	Hors Commune	Commune	Hors Commune	Commune	Hors Commune
er jour (9h-8h00)	100	190	230	330	270	370		
Jour(s) suivants	70	120	150	210	150	200		
Cuisine	90	100	90	100	90	100		
Vaisselle (tranche 96)	50	50	50	50	50	50		
« Hiver » du 15/10 au 15/04							70	150
« Eté » du 16/04 au 14/10							50	130
TARIFS COMMUNS								
Arrhes	90	100	100	100	100	100	40	100
Caution	500	500	600	600	1200	1200	300	300
Chauffage	Salle PSG / 3 € le jeton pour 45 min Nouvelle salle / 4 € e jeton pour 45 min Salle de Sports / 8 € le jeton pour 45 min							

1) Salle de réunion (PSG) : 17 € l'heure du lundi à 8 heures au vendredi à 17 heures.
2) La salle de La Chapelle-au-Grain et la Salle des Associations sont mises à disposition gratuitement, pour les habitants de la commune qui organisent des réunions à caractère professionnel (MSA, CUMA, syndicats, ...).
NB : Les associations peuvent choisir leur date de gratuité dans l'année.
3) les UTILISATIONS POUR LA PRATIQUE DU SPORT sont gratuites pour les associations communales selon un planning établi annuellement. Pour les personnes de l'extérieur le prix est fixé à 30 euros par match/soir et doivent se rapprocher de la mairie pour connaître les jours de disponibilité de la salle afin de la réserver.
4) Pour les REPAS DE "CLASSES", la salle est prêtée gracieusement.
5) Toute VAISSELLE MANQUANTE, CASSEE OU DETERIOREE sera facturée au prix coûtant, majoré de 10%.

6) Location de tables et de chaises à emporter (uniquement pour les administrés de la commune) : 3,00 € par table 0,50 € par chaise, à venir chercher sur place.
7) Location du percolateur : 15 euros pour l'évènement
8) L'utilisation des Salles est possible sur réservations en Mairie, dans le respect du calendrier associatif et scolaire. L'utilisation de la Salle de Sports à titre individuel, n'est possible qu'en dehors du calendrier de réservations associatif et scolaire.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal vote les tarifs proposés avec 11 voix pour, 1 voix contre et 0 abstention

Le Maire,
Gérard BRODIN

Mairie de ST-GEORGES-BUTTAVENT (MAYENNE)

Mise en ligne le : 18/11/2026 11:54 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : La Mairie
https://www.saint-georges-buttavent.fr/documents_administratifs/87835